

du personnel du Secrétariat à tous les échelons, compte tenu des qualités de travail, de compétence et d'intégrité exigées par la Charte des Nations Unies;

2. *Renouvelle* la demande qu'elle a adressée au Secrétaire général pour qu'il donne la préférence aux ressortissants des pays qui ne sont pas encore représentés ou sont insuffisamment représentés soit dans l'ensemble du Secrétariat, soit spécifiquement aux échelons supérieurs, notamment en ce qui concerne les nominations aux postes élevés;

3. *Demande* que les renseignements inclus dans les rapports du Secrétaire général en ce qui concerne la répartition géographique du personnel du Programme des Nations Unies pour le développement et de celui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance reflètent la situation à l'échelon des régions comme à celui des pays;

4. *Accueille avec satisfaction* l'intention du Secrétaire général de préparer un plan de recrutement à long terme comme moyen d'accélérer la réalisation d'une répartition géographique équitable du personnel<sup>30</sup>;

## II

*Prie* le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue d'assurer un meilleur équilibre linguistique au sein du Secrétariat.

1829<sup>e</sup> séance plénière,  
11 décembre 1969.

<sup>30</sup> *Ibid.*, par. 28, al. d.

## 2540 (XXIV). Amendements au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies

*L'Assemblée générale*

*Prend acte* des modifications que le Secrétaire général a apportées au Règlement du personnel durant l'année qui a pris fin le 31 août 1969 et dont il a rendu compte dans sa note à la Cinquième Commission<sup>31</sup>.

1829<sup>e</sup> séance plénière,  
11 décembre 1969.

## 2541 (XXIV). Régime des traitements de la fonction publique internationale

*L'Assemblée générale*

1. *Prend acte avec satisfaction* de la partie du rapport du Comité consultatif de la fonction publique internationale sur sa dix-septième session qui traite des principes sur lesquels repose le régime des traitements de la fonction publique internationale<sup>32</sup>;

2. *Prie* le Secrétaire général de la tenir informée des progrès réalisés par le Comité consultatif de la fonction publique internationale quant à l'examen des questions mentionnées dans ledit rapport.

1829<sup>e</sup> séance plénière,  
11 décembre 1969.

<sup>31</sup> *Ibid.*, document A/C.5/1239.

<sup>32</sup> *Ibid.*, document A/C.5/1240, annexe.

## 2607 (XXIV). Budget additionnel de l'exercice 1969

### A

### OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE 1969

*L'Assemblée générale*

*Décide* que, pour l'exercice 1969:

1. Le crédit de 154 915 250 dollars des Etats-Unis qu'elle a ouvert par sa résolution 2482 A (XXIII) du 21 décembre 1968 est augmenté de 2 052 050 dollars, cette augmentation se répartissant comme suit:

<i>Chapitres</i>	<i>Crédits ouverts par la résolution 2482 A (XXIII)</i>	<i>Augmentations ou (diminutions) par rapport aux crédits ouverts</i>	<i>Crédits révisés</i>
	<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
<b>TITRE PREMIER. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités; réunions et conférences spéciales</b>			
1. Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires .....	1 133 450	30 650	1 364 100
2. Réunions et conférences spéciales .....	1 594 400	117 100	1 711 500
TOTAL, TITRE PREMIER	2 927 850	147 750	3 075 600
<b>TITRE II. — Dépenses de personnel et dépenses connexes</b>			
3. Traitements et salaires .....	68 495 300	828 700	69 324 000
4. Dépenses communes de personnel .....	16 362 000	(103 000)	16 259 000
5. Frais de voyage du personnel .....	2 182 600	254 400	2 437 000
6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 5 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation .....	140 000	—	140 000
TOTAL, TITRE II	87 179 900	980 100	88 160 000

<i>Chapitres</i>	<i>Crédits ouverts par la résolution 2482 A (XXIII)</i>	<i>Augmentations ou (diminutions) par rapport aux crédits ouverts</i>	<i>Crédits révisés</i>
		<i>Dollars des Etats-Unis</i>	
<i>TITRE III. — Locaux, matériel, fournitures et services</i>			
7. Bâtiments et amélioration des locaux.....	5 352 100	—	5 352 100
8. Matériel et installations.....	769 200	155 000	924 200
9. Entretien, utilisation et location des locaux....	4 765 000	77 000	4 842 000
10. Frais généraux.....	6 073 800	191 000	6 264 800
11. Imprimerie.....	1 692 000	66 400	1 758 400
TOTAL, TITRE III	<u>18 652 100</u>	<u>489 400</u>	<u>19 141 500</u>
<i>TITRE IV. — Dépenses spéciales</i>			
12. Dépenses spéciales.....	9 215 500	63 200	9 278 700
TOTAL, TITRE IV	<u>9 215 500</u>	<u>63 200</u>	<u>9 278 700</u>
<i>TITRE V. — Programmes techniques</i>			
13. Développement économique, développement social et administration publique.....	5 113 600	—	5 113 600
14. Développement industriel.....	1 500 000	—	1 500 000
15. Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme.....	220 000	—	220 000
16. Contrôle des stupéfiants.....	75 000	—	75 000
TOTAL, TITRE V	<u>6 908 600</u>	<u>—</u>	<u>6 908 600</u>
<i>TITRE VI. — Missions spéciales</i>			
17. Missions spéciales.....	6 786 700	763 100	7 549 800
TOTAL, TITRE VI	<u>6 786 700</u>	<u>763 100</u>	<u>7 549 800</u>
<i>TITRE VII. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</i>			
18. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.....	3 829 200	94 000	3 923 200
TOTAL, TITRE VII	<u>3 829 200</u>	<u>94 000</u>	<u>3 923 200</u>
<i>TITRE VIII. — Cour internationale de Justice</i>			
19. Cour internationale de Justice.....	1 396 000	193 200	1 589 200
TOTAL, TITRE VIII	<u>1 396 000</u>	<u>193 200</u>	<u>1 589 200</u>
<i>TITRE IX. — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</i>			
20. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.....	8 326 200	(417 000)	7 909 200
TOTAL, TITRE IX	<u>8 326 200</u>	<u>(417 000)</u>	<u>7 909 200</u>
<i>TITRE X. — Organisation des Nations Unies pour le développement industriel</i>			
21. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.....	9 693 200	(261 700)	9 431 500
TOTAL, TITRE X	<u>9 693 200</u>	<u>(261 700)</u>	<u>9 431 500</u>
TOTAL GÉNÉRAL	<u>154 915 250</u>	<u>2 052 050</u>	<u>156 967 300</u>

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Les crédits ouverts au titre V pour les programmes d'assistance technique seront gérés conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, si ce n'est que, pour la définition des engagements et leur période de validité, il y aura lieu d'appliquer les procédures et pratiques fixées pour l'élément Assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement;

4. Les crédits d'un montant total de 243 300 dollars ouverts aux chapitres 1<sup>er</sup>, 3, 5 et 11 pour l'Organe international de contrôle des stupéfiants seront gérés comme un tout;

5. Les crédits d'un montant total de 776 800 dollars ouverts aux chapitres 1<sup>er</sup>, 3, 4, 5, 6 et 10 pour le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et le Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies seront gérés conformément à l'article XXVII des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;

6. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 19 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et les autres dépenses de la bibliothèque du Palais des Nations faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui le régissent.

1836<sup>e</sup> séance plénière,  
16 décembre 1969.

## B

### PRÉVISIONS DE RECETTES POUR L'EXERCICE 1969

*L'Assemblée générale*

*Décide que, pour l'exercice 1969:*

1. Les prévisions de recettes qu'elle a approuvées par sa résolution 2482 B (XXIII) du 21 décembre 1968 seront révisées comme suit:

<i>Chapitres des recettes</i>	<i>Montants estimatifs approuvés dans la résolution 2482 B (XXIII)</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Montants révisés</i>
	<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
<i>TITRE PREMIER. — Recettes provenant des contributions du personnel</i>			
1. Contributions du personnel . . . . .	17 985 000	(465 000)	17 520 000
TOTAL, TITRE PREMIER	<u>17 985 000</u>	<u>(465 000)</u>	<u>17 520 000</u>
<i>TITRE II. — Autres recettes</i>			
2. Recettes provenant de fonds extra-budgétaires . . .	2 704 790	205 210	2 910 000
3. Recettes générales . . . . .	3 298 250	63 500	3 361 750
4. Activités productrices de recettes . . . . .	3 232 200	(522 000)	2 710 200
TOTAL, TITRE II	<u>9 235 240</u>	<u>(253 290)</u>	<u>8 981 950</u>
TOTAL GÉNÉRAL	<u>27 220 240</u>	<u>(718 290)</u>	<u>26 501 950</u>

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directes concernant les activités productrices de recettes pour lesquelles il n'est pas prévu de crédits au budget seront imputées sur les recettes provenant de ces activités.

1836<sup>e</sup> séance plénière,  
16 décembre 1969.

#### 2608 (XXIV). Assistance en cas de catastrophe naturelle

*L'Assemblée générale*

*Décide que, en ce qui concerne l'autorisation accordée au Secrétaire général aux termes du paragraphe 7 de la résolution 2435 (XXIII) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1968, le montant maximum sera porté de 100 000 dollars à 150 000 dollars pour l'exercice 1969.*

1836<sup>e</sup> séance plénière,  
16 décembre 1969.

#### 2609 (XXIV). Plan des conférences

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant ses résolutions 1202 (XII) du 13 décembre 1957, 1851 (XVII) du 19 décembre 1962, 1987 (XVIII) du 17 décembre 1963, 2116 (XX) du 21 décembre 1965, 2239 (XXI) du 20 décembre 1966, 2361 (XXII) du 19 décembre 1967 et 2478 (XXIII) du 21 décembre 1968,*

*Notant que les gouvernements éprouvent de plus en plus de difficultés à se faire représenter d'une façon efficace aux conférences et aux réunions de comités,*